



Département des Landes

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ORTHE**

**N° 4**

**Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2021**

Le 21 Juin 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Pour le Département des Landes :**

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Damien DELAVOIE

**Pour la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans :**

- M. Jean-Marc LESCOUTE
- M. Serge LASSERRE
- Mme Corine DE PASSOS

Avait donné procuration :

- Mme Christine FOURNADET à M. Cyril GAYSSOT

Etaient excusés :

- Mme Rachel DURQUETY
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Sandra TOLLIS

Etaient également présents :

- Mme Marie-Anne CHEBOUB, Responsable du développement économique à la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et M. Mathieu SERVILLAT, Chargé d'Opérations
- Pour le Conseil départemental :
  - M. Georges MAIGNON, Directeur des Entreprises et des Initiatives Economiques
  - M. Régis JACQUIER, Directeur-Adjoint de l'Aménagement
  - M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



**Le Comité Syndical,**

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

Le Président ayant quitté la séance et le Comité Syndical siégeant sous la présidence de M. Jean-Marc LESCOUTE,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**DECIDE :**

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021 qui se présente comme suit :

Libellé	Inscriptions 2021	Réalisations	Restes à Réaliser
<b>Section de fonctionnement</b>			
Dépenses	138 441,81	115 826,51	
Recettes	138 441,81	126 044,84	
Résultat	0,00	<b>10 218,33</b>	
<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	591 278,92	319 746,37	
Recettes	591 278,92	430 838,54	
Résultat	<b>0,00</b>	<b>111 092,17</b>	
<b>Déficit</b>			
<b>Excédent</b>	<b>0,00</b>	<b>121 310,50</b>	

Le Président de séance,

Jean-Marc LESCOUTE